

Séance du mardi 7 septembre 1915.

Présidence de M. Piquet.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Cuivond, -
ASTIER, Cazenave, Donner, Dupont,
Gervais, Jannency, Lhopiteau, Orhot,
PAIJON, De Selves, Ernoultot.

M. Cuivond, rapporteur général, fait
un exposé de la situation en ce qui touche
le ravitaillement en blé et farine de la
population civile et donne lecture du
rapport qu'il a préparé sur le dernier
projet de loi, adopté, le 7 août 1915, par
la Chambre des députés, relativement à
cette importante question.

À la suite d'une discussion sur
l'art. 2, au texte duquel M. le rapporteur
général propose d'ajouter un paragraphe
indiquant qu'en cas de réquisition, l'in-
dennité ne pourra être supérieure à
30 fr. par 100 kg, discussion à laquelle
prennent part M. M. Donner, De Selves,
Dupont, Dapont, Orhot et Lhopiteau,

ce dernier propose de fixer cette indemnité à 32 fr. le quintal et non à 30 fr.

Cette proposition appuyée par M. M. De Selves et Ferchat, mais combattue par M. le rapporteur général qui craint que l'on ne favorise ainsi la spéculation, est mise aux voix et n'est pas adoptée.

M. Lhopiteau est autorisé à soutenir la proposition à la tribune

La commission de l'indemnité qu'elle entendra sur ce projet de loi, vendredi prochain en. le Président du Conseil et M. le ministre du commerce.

Sous le bénéfice de ces observations, M. le rapporteur général est autorisé à faire imprimer son rapport.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre du commerce — concernant la rétrocession de viandes frigorifiées aux villes de Nancy et de Lunerville.

Cette sera donnée de cette lettre à M. le ministre, la commission n'ayant aucune objection à présenter à ce sujet.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par

La Chambre des Députés, relative à la gratuité des paquets postaux adressés aux pupilles de l'assistance publique. La Chambre a étendu cette faveur aux patrons et anciens patrons de ces pupilles. M. le rapporteur s'insurge contre cette disposition et dans lecture du texte unique du projet de loi qu'il a modifié dans ce sens et dont il donne lecture.

Combattu par M. Lhopiteau, le texte proposé par M. Dufont est mis aux voix et adopté. Ce dernier est autorisé à déposer son rapport.

M. le rapporteur général, revenant sur le projet de loi relatif à la vente de blé et de farine, propose une nouvelle rédaction de l'art. 8 relatif aux prix des farines selon leur taux d'extraction, ^{laquelle} est combattue par M. Lhopiteau.

La commission, sans prendre de décision, entendra sur ce point M. Viviani à la séance de vendredi prochain.

M. Ostie donne ensuite d'un rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, concernant le moratorium relatif à la vente des pharmacies.

Le rapport est adopté.

M. Costier entretient ensuite la commission

du rapport qu'il a été chargé de préparer sur le service santé, et rappelle que la partie financière et celle qui concerne les marchés ont été réservées à M. Pöllius lauréat. Il ajoute que c'est un simple exposé qu'il a voulu faire sous forme de conversation de la situation actuelle du service de santé.

A la suite de quelques observations présentées sur cette question par M. Galatjan, la séance est levée à 4 heures.
